
CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention N°

Entre :

Aix-Marseille Université,
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Boulevard Charles Livon,
13284 Marseille cedex 07
Représentée par l'administratrice provisoire Simone BONNAFOUS
Agissant au nom et pour le compte de l'UFR d'Economie et de Gestion (FEG) représentée
par son Directeur Pierre GRANIER

D'une part,

Et

L'Organisme Parc naturel régional du Queyras
Syndicat mixte de gestion,
Dont le siège social se situe Maison du Parc 05350 Arvieux
Représentée par Christian GROSSAN, en sa qualité de Président

D'autre part,

Préambule :

Dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc naturel régional du Queyras (PNRQ) a besoin de mieux connaître le ressenti des habitants et des acteurs du territoire vis-à-vis de son rôle et de ses actions, ainsi que leurs attentes pour les 20 prochaines années. Ces objectifs du PNRQ correspondent au domaine de compétence des étudiants du MASTER Gestion des Territoires et Développement Local, parcours Gestion Durable des Territoires de Montagne (GDTM) et aux missions du projet pédagogique de la formation, notamment les projets transversaux du Master 2 dispensé à Faculté d'Economie et de Gestion (FEG) d'Aix-Marseille Université (AMU).

A ce titre, le PNRQ confie aux étudiants du Master GDTM encadrés par leurs enseignant.es la réalisation d'enquêtes auprès des populations locales dont les objectifs et la méthodologie sont décrits ci-dessous.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités Marseille Université et l'Organisme dans le cadre de la mise suivants :

Ce projet vise à fournir des éléments de réponse aux questions suivantes : « quel est le ressenti des habitants du Parc naturel régional du Queyras vis-à-vis de son rôle et de ses actions ? Quelles sont leurs attentes vis-à-vis du PNRQ pour les 20 prochaines années ? »

Pour ce faire, une enquête auprès des habitants (résidences principales et résidences secondaires) des communes de l'actuel périmètre du PNRQ d'une part et d'autre part auprès des habitants des nouvelles communes potentielles du projet de PNRQ sera réalisée par les étudiants du parcours GDTM.

Calendrier d'enquête et délimitation des terrains :

L'enquête sera réalisée en deux phases, ciblant chacune une zone du territoire du parc :

- De Septembre 2019 à Janvier 2020 : Arvieux, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Vars.
- De Septembre 2020 à Janvier 2021 : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Ceillac, Molines, Saint-Véran + les nouvelles futures communes potentielles

Le protocole et la méthodologie des enquêtes auprès des populations sont annexés à la présente convention : Annexe 1

Article 2 - Modalités de collaboration

2.1 Obligations réciproques des parties

LA FEG-AMU S'engage :

- à confier la réalisation de ce projet aux étudiants du Master GDTM dans le cadre de leur formation.
- à confier l'encadrement pédagogique et scientifique du projet à des enseignant.es-chercheur.es de la formation pour qu'ils accompagnent les étudiants dans la réalisation de ce travail, sans se substituer au rôle confié aux étudiants par la présente convention.
- à fournir les livrables dans les délais impartis.
- à Autoriser PNRQ à utiliser les rendus des travaux des étudiants pour alimenter les réflexions en cours sur la révision de la charte.

Le Parc naturel régional du Queyras s'engage :

- à fournir dans les délais impartis aux étudiants et leurs encadrants toutes les données et informations utiles pour construire et conduire les enquêtes et la concertation, notamment dans la phase de préparation ;
- à mettre à disposition ses agents pour intervenir ponctuellement dans le cursus de formation des étudiants ;
- à faciliter la rencontre avec les acteurs locaux et les populations ;
- à contribuer activement à la diffusion des questionnaires dans leur version numérique et imprimée.

Le calendrier est annexé à la présente convention : Annexe

Article 3 - Modalités financières

- La FEG-AMU s'engage à prendre en charge la rémunération des heures d'encadrement pédagogique réalisées par les enseignant(e)s et chercheur.es, telles que prévues dans la maquette du diplôme.
- Le PRNQ s'engage à prendre en charge les frais induits par ce travail : frais de missions, petit matériel, fournitures, consommables, impression, communication, à hauteur de 3 000 € pour chacune des deux phases d'enquête, soit 6 000 € en tout.

Article 4 - Confidentialité, publications et propriété intellectuelle :

4.1 Confidentialité

Chaque Partie s'engage à préserver comme confidentielles et à ne pas publier ni divulguer toutes informations scientifiques ou techniques ou connaissances antérieures reçues de l'autre Partie en relation avec ce contrat, sans l'accord préalable et écrit de cette autre Partie. Cette obligation restera en vigueur jusqu'à ce que lesdites informations tombent dans le domaine public.

Chaque Partie s'engage à établir les procédures nécessaires pour assurer que les informations confidentielles ne sont rendues accessibles qu'à ceux de leurs employés et sous-traitants ayant besoin de telles informations dans le cadre des tâches qui leur sont assignées, et que de tels employés et sous-traitants sont eux-mêmes liés par des obligations de confidentialité adaptées.

4.2 Publications

Les Parties sont libres de divulguer, communiquer ou publier les Résultats générés dans le cadre de ce contrat, sans porter atteinte à la valeur scientifique desdits Résultats.

4.3 Exclusions

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations qui :

. seraient dans le domaine public à la date de leur communication ou qui seraient mises dans le domaine public par un tiers de bonne foi,

. seraient déjà connues de la Partie les recevant avant la date de signature de ce contrat ;

. seraient transmises en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable exigeant leur divulgation.

4.4 Spécificités

L'obligation de confidentialité ne pourra faire obstacle à la préparation et à la soutenance de rapports par les étudiants participant au programme objet du contrat. Il est d'ores et déjà convenu que lesdites préparations ou soutenances seront organisées de façon à garantir la confidentialité de certains résultats générés pendant le programme, chaque fois que cela s'avère nécessaire.

4.5 - Propriété intellectuelle

Les données brutes (enregistrements et transcriptions des entretiens, bases de données chiffrées non traitées) recueillies par AMU lors des phases d'enquêtes sont la propriété exclusive d'AMU qui est libre de les exploiter à toutes fins.

AMU détiendra ces données pour une durée de 5 ans à l'issue de laquelle elle procédera à leur destruction.

4.5.1. Propriété des résultats

Les Résultats générés dans le cadre du programme, qu'ils soient ou non protégés ou protégeables par un droit de propriété intellectuelle, industrielle, ou autre, sont la copropriété du PNRQ et d'AMU.

4.5.2. Exploitation des résultats à des fins de recherche

Chaque partie bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit, non exclusif et irrévocable des Résultats issus du programme pour ses besoins propres de recherche, sans droit d'accorder de sous-licences.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 2 ans à compter de la date de signature.

Article 6 - Résiliation de la convention

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention. La partie désireuse de résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ... (*mois/jours*) au moins avant la date retenue pour la résiliation.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émarginé par les parties.

Article 8- Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait en quatre exemplaires, à Marseille, le

Pour l'Organisme PNRO Le Président Christian GROSSAN	Pour Aix-Marseille Université L'Administratrice Provisoire Mme Simone BONNAFOUS
Pour la Faculté d'Economie et de Gestion Le Directeur M. Pierre GRANIER	Pour la formation GTDM La responsable pédagogique Mme Cécilia CLAEYS

ANNEXE 1 convention n° : **Protocole et méthodologie des enquêtes auprès des populations**

Ce projet vise à fournir des éléments de réponse aux questions suivantes : « quel est le ressenti des habitants du Parc naturel régional du Queyras vis-à-vis de son rôle et de ses actions ? Quelles sont leurs attentes vis-à-vis du PNRQ pour les 20 prochaines années ? »

Pour ce faire, une enquête auprès des habitants (résidences principales et résidences secondaires) des communes de l'actuel périmètre du PNRQ d'une part et d'autre part auprès des habitants des nouvelles communes potentielles du projet de PNRQ sera réalisée par les étudiants du parcours GDTM.

L'enquête sera réalisée en deux phases, ciblant chacune une zone du territoire du parc :

- De Septembre 2019 à Janvier 2020 : Arvieux, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Vars.
- De Septembre 2020 à Janvier 2021 : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Ceillac, Molines, Saint-Véran + les nouvelles futures communes potentielles

Chacune des deux phases d'enquête est composée :

- d'une *pré-enquête exploratoire qualitative* (entretiens exploratoires auprès d'un échantillon diversifié),
- et d'une *enquête principale quantitative* (questionnaires auprès d'habitants en résidence principale et secondaire de la zone d'enquête).

Le recueil des données :

- Les entretiens exploratoires seront principalement réalisés en face-à-face, avec de façon complémentaire des entretiens téléphoniques.
- La passation des questionnaires privilégiera les outils numériques (questionnaire en ligne, diffusé par les partenaires institutionnels (PNRQ, Municipalités et Intercommunalités) et sur les réseaux sociaux), avec un complément par téléphone et en face à face pour atteindre les populations les moins connectées.

Les grilles d'entretiens et de questionnaires :

Les thèmes suivants seront notamment abordés :

- Le rapport au territoire et à l'environnement : Trajectoires résidentielles, attachement et implication territorial, rapport à l'environnement montagnard.
- Le PNRQ : La connaissance du PNRQ par les habitants, leur ressenti vis-à-vis du PNRQ, son rôle, ses actions, ses acteurs et partenaires. Les attentes des habitants concernant l'avenir du parc.
- Un focus sur les résidences secondaires.
- Les caractéristiques socioéconomiques, culturelles et démographiques des individus

Le traitement et l'analyse des données :

- Les entretiens exploratoires feront l'objet d'une prise de notes en direct et d'un enregistrement. Les enregistrements garderont un statut confidentiel (non diffusables). Ils serviront à compléter les notes prises.

- Les questionnaires fourniront des données quantitatives qui seront soumises à un traitement statistique spatialisé. L'ensemble des résultats donneront lieu à des analyses univariées sur l'ensemble de la population d'étude ainsi que sur les deux sous-populations ciblées : les résidences principales et secondaires. Une sélection de variables pertinentes fera l'objet d'analyses bivariées ciblées. Les données seront présentées sous formes de tableaux, graphiques et/ou cartes.

Les livrables

- 2 Rapports écrits.
- 1 à 2 restitutions orales.

ANNEXE 2 : convention N°
 2.2 Calendrier

Période 1 : Septembre 2019 à Janvier 2020

Enquête auprès des populations des communes du PNRQ phase 1 : Arvieux, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Vars

Tâches	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv
Réunion de lancement avec des représentant.es des étudiants, de l'équipe pédagogique et du PNRQ					
Recherche documentaire, problématisation, affinement protocole préenquête					
Réalisation entretiens exploratoires					
Analyse entretiens pour la formulation questionnaires et affinement protocole enquête					
Passation questionnaires					
Traitement et analyses des données					
Rédactions du rapport de restitution des résultats					

Période 2 : Septembre 2020 à Janvier 2021

Enquête auprès des populations des communes du PNRQ phase 2 : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Ceillac, Molines, Saint-Véran et des populations des nouvelles communes potentielles du PNRQ.

Tâches	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv
Réunion de lancement avec des représentant.es des étudiants, de l'équipe pédagogique et du PNRQ					
Actualisation recherche documentaire, transfère protocole de la phase 1					
Réalisation entretiens exploratoires complémentaires					
Analyse entretiens pour actualisation du protocole enquête					
Passation questionnaires					
Traitement et analyses des données					
Rédactions du rapport de restitution des résultats					